

Kinshasa, le 6 juillet 2011

## **XXXVII<sup>e</sup> session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)**

**Discours inaugural de  
SE Monsieur Abdou Diouf  
Secrétaire général de la Francophonie**

Seul le texte prononcé fait foi

Nous voici réunis, ici, à Kinshasa pour la 37<sup>ème</sup> session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Un rendez-vous traditionnel, un rendez-vous, pour moi, incontournable parce que je suis convaincu de tout ce que votre assemblée apporte à la Francophonie, tant sur un plan conceptuel qu'opérationnel. C'est toute l'originalité mais aussi la force de notre organisation que de pouvoir compter sur vous dans l'affirmation de ses valeurs et la réalisation de ses missions. Nous voici réunis, ici, à Kinshasa, dans ce pays, si riche en talents et en ressources, dans ce grand pays que tout prédispose à jouer un rôle majeur dans la Francophonie, en Afrique et dans le monde, et qui nous accueille aujourd'hui en toute fraternité. Je veux, Monsieur le Président de la République, vous en remercier très chaleureusement et vous dire combien nous sommes sensibles à votre présence, parmi nous, ce matin. Je tiens également à assurer notre hôte, le Président de l'Assemblée nationale, Évariste Boshab, de toute notre gratitude. Je voudrais enfin saluer le nouveau Président de l'APF, Jacques Chagnon, et redire toute mon amitié au Secrétaire général parlementaire, Jacques Legendre.

Nous voici, réunis, dans ce pays qui abritera, en 2012, le XIV<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie, offrant ainsi la possibilité légitime à l'Afrique centrale d'accueillir sa première conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage.

La Francophonie le devait au continent africain, elle le devait surtout aux Congolaises et aux Congolais qui ont, ces dernières années, tant souffert. Elle le devait à ces millions de victimes, à ces milliers de personnes déplacées, à toutes les femmes meurtries dans leur dignité et dans leur chair, à cette jeunesse qui n'a connu que le bruit des armes, la mort et la désolation. Elle le devait à ce peuple courageux qui reprend, avec fierté, espoir et ambition sous votre conduite déterminée, Monsieur le Président de la République, le difficile chemin de la reconstruction, de la stabilité et de la paix. Nous sommes ici, en toute conscience, fidèles aux valeurs universelles que nous revendiquons et aux principes et engagements souscrits dans les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface.

Mais nous sommes ici, également, avec la conviction que, face aux graves difficultés qui persistent sur ce vaste territoire, objet de tant de convoitises, la dénonciation et l'indignation, si légitimes soient-elles, ne suffiront pas à soustraire les victimes à leur souffrance, et que les discours non suivis d'actes sont d'un dérisoire réconfort pour toutes celles et tous ceux qui, au quotidien, sont engagés dans la défense de la démocratie, des droits, des libertés et de la paix. Et je veux vous réitérer, ici, Monsieur le Président, toute la disponibilité de la Francophonie à accompagner, concrètement et utilement, votre pays dans cette période décisive pour son avenir.

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Votre assemblée a choisi, cette année encore, d'ouvrir un débat exigeant sur une thématique qui vous concerne au plus haut point en qualité de représentants élus du peuple, et qui interpelle directement notre Organisation engagée dans l'accompagnement des processus électoraux, depuis plus de vingt ans, et de façon plus structurée encore depuis l'adoption, en 2000, de la Déclaration de Bamako.

Il est clair que le triptyque « Paix, démocratie, élections » ne va plus toujours de soi dans les faits.

Il est clair que les élections, considérées comme un gage majeur de démocratie, tendent à être perçues, au fil des années et des manipulations, par certains, des mécanismes qui les encadrent, comme un vecteur de délitement démocratique, pour ne pas dire comme le facteur déclenchant de crises ou de conflits nourris de contestations électorales ou postélectorales.

Nous avons tous en tête la crise ivoirienne, mais j'ai envie de dire aussitôt. Saluons comme elles le méritent les élections exemplaires de sortie de crise, tenues au Niger et en Guinée.

Il n'en demeure pas moins que l'on voit se multiplier les critiques et se répandre la tentation dangereuse de remettre en cause la légitimité, voire le principe même du processus électoral.

Les années 2011 et 2012, particulièrement riches en consultations électorales, constitueront à cet égard, pour l'espace francophone, un moment décisif au regard des acquis enregistrés depuis les années 1990.

Ce moment doit être, pour chacun des pays concernés, mais aussi pour nous Francophonie, pour vous Assemblée parlementaire, et pour l'ensemble de la communauté internationale, l'occasion d'approfondir ou de réajuster certaines pratiques en matière d'accompagnement et d'observation électorale, mais surtout de réaffirmer avec fermeté certains principes et engagements.

Nous nous interrogeons, à l'instar d'autres organisations et en coopération avec elles, sur nos pratiques, afin que l'expertise et l'appui fournis répondent toujours mieux aux attentes et aux besoins de nos Etats membres, avec la volonté, dans le même temps, d'inscrire les processus électoraux dans le contexte plus large de la prévention des conflits et du renforcement durable de la gouvernance démocratique.

La Francophonie a été l'une des premières, à travers la Déclaration de Bamako, à décliner les paramètres pour la tenue d'élections, libres, fiables et transparentes, et tous nos Etats et gouvernements y ont alors souscrit à cette époque, et se sont

de nouveau unanimement engagés en ce sens en adoptant, lors du Sommet de Montreux, une déclaration sur les dix ans de Bamako.

Mais de la même manière qu'il ne saurait y avoir de démocratie sans démocrates, il ne saurait y avoir d'élections libres, fiables et transparentes sans volonté de respecter les règles du jeu.

Volonté est bien le maître mot en la matière.

Volonté d'admettre que la démocratie confère un caractère provisoire à l'exercice du pouvoir.

Volonté d'admettre que les électeurs doivent pouvoir choisir, en toute liberté, d'exprimer une forme de protestation ou une volonté de changement.

Volonté d'admettre le caractère définitif d'une défaite.

Volonté d'admettre que les hommes passent, mais que les fonctions restent, et qu'il faut par là-même adopter une approche à long terme centrée sur le développement d'acteurs et d'institutions essentiels au processus démocratique et à l'état de droit, mais aussi sur l'instauration d'un environnement et d'une culture à même de permettre la pleine réalisation des droits et des libertés.

Volonté d'admettre, enfin, que la démocratie n'est pas une fin en soi, mais le moyen le plus sûr de favoriser la stabilité, la paix et les conditions propices à un développement durable.

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Vous êtes au cœur de ce dispositif, et votre mission de vigie de la démocratie prend, dans ce contexte, tout son sens. Vous nous avez du reste habitués à cette veille exigeante si nécessaire à la prévention, comme vous nous avez habitués à des propositions, toujours réalistes, courageuses et audacieuses.

J'ai donc la conviction que vos débats, ici, à Kinshasa, nous aideront à identifier et à éclairer, pour les transcender, les obstacles persistants, comme je suis sûr que vous aurez présent à l'esprit que les populations sont toujours les premières à souffrir de ces déviations et de ces dysfonctionnements. Et celui qui parvient à se représenter la souffrance des autres a déjà parcouru la première étape sur le difficile chemin de son devoir.

Je vous remercie.